



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

CARRIERES

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES**

ARRETE SDIS N° 177279

Portant tableau d'avancement au grade d'adjudant de sapeurs-pompiers professionnels

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de justice administrative,

VU l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative en application duquel il est précisé que le recours éventuel à l'encontre du présent arrêté doit être formulé dans un délai de deux mois, à compter de la date d'affichage, auprès de la juridiction administrative,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

VU le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié, portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels,

VU le décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels,

VU l'avis de la commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C en date du 13 novembre 2017,

ARRETE

ARTICLE PREMIER : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjudant de sapeurs-pompiers professionnels est fixé comme suit pour l'année 2017 :

N°	NOM PRENOM	AFFECTATION
1	CHATELAIN HUGO	NICE BON VOYAGE
2	PARGNY JEROME	GRASSE
3	CHEVIRON JEAN-LUC	NICE MAGNAN
4	FUNEL ANDRE	CANNES PASTOUR
5	PINET ALEXANDRE	CAGNES SUR MER
6	RISI FRANCK	NICE HANCY
7	CHAPOUTOT STEPHANE	NICE SAINT ISIDORE
8	MEYER JEAN-CHRISTOPHE	ANTIBES
9	DERINE LAURENT	CANNES LA BOCCA
10	ASCHERI LIONEL	NICE FODERE
11	PETIT GUILLAUME	NICE HANCY
12	ROLLANDIN JEROME	CANNES PASTOUR
13	BARET MARC	NICE FODERE
14	FERNANDEZ JEAN-FRANCOIS	CAGNES SUR MER
15	BASQUIN MICKAEL	MENTON
16	CORNU OLIVIER	ANTIBES
17	MELONI STEPHANE	MENTON
18	AGOSTINI LAURENT	NICE HANCY
19	BANI YOANN	GF TECHNIQUE VALLAURIS
20	NUCERA CHRISTOPHE	CONTES
21	PATOUILLARD OLIVIER	CANNES LA BOCCA
22	ODDO STEPHANE	GF DE L'ALERTE NICE SAINT ISIDORE
23	COLETTI OLIVIER	NICE TOUR ROUGE
24	MONTEROSSO CHRISTOPHE	BIOT
25	GHIRAN JEAN-CHRISTOPHE	NICE SAINT ISIDORE
26	MALBE CEDRIC	CARROS
27	LUIGI ROMAIN	GRASSE
28	POUYEZ GREGORY	NICE SAINT ISIDORE
29	DOMBROWSKI WLADISLAW	MENTON
30	PEREIRA FABIEN	VALLAURIS
31	GAZZOLA CHRISTOPHE	CANNES PASTOUR
32	BONZI THIERRY	CAGNES SUR MER
33	RIGAUD EDMOND	CAGNES SUR MER
34	SUAREZ LAURENT	MENTON
35	REAUX FRANCOIS	CANNES PASTOUR
36	MATTEOLI DAVID	GRASSE
37	SEMBACH JEAN-GUILLAUME	MENTON
38	GARRITI OLIVIER	CONTES
39	REBUFFEL PHILIPPE	GRASSE
40	GUEGUEN MATTHIEU	VENCE
41	DESVEAUD FREDERIC	GF DE L'ALERTE CAGNES SUR MER
42	LACHOIX GERARD	PONT SAINT JEAN
43	RONGERE LUDOVIC	NICE MAGNAN
44	REY DOMINIQUE	NICE BON VOYAGE
45	NADAL OLIVIER	CAGNES SUR MER
46	VALIN JEAN-LOUIS	CANNES BOCCA
47	MACHE NICOLAS	GF OPERATIONS VILLENEUVE-LOUBET
48	GALOT WALTER	CAGNES SUR MER
49	DANY MANUEL	ANTIBES
50	ROLANDO PIERRE	NICE BON VOYAGE
51	REMOND DAVID	CANNES PASTOUR
52	MONFERRAN LUC	GF TECHNIQUE VALLAURIS

ARTICLE 2 :

Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux du service départemental d'incendie et de secours et publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes.

ARTICLE 3 :

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Nice peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Nice, le

08 DEC. 2017

Charles-Ange GINESY
Président du Conseil Départemental
des Alpes-Martimes